

DELEGATION DE Mme Brigitte COLLET

D -20100246

Projet de création de places Fondation d'Auteuil. Participation financière de la ville. Cession d'un terrain situé rue jonc. Autorisation. Décision.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années la Ville de Bordeaux a engagé un vaste programme de création de places en structures d'accueil de la petite enfance qui s'est traduit notamment par la construction et la restructuration de nombreux établissements. Le nombre d'enfants accueillis s'élevait à 3 980 en juin 2006 (tous modes de garde confondus) pour atteindre 4 941 en février 2010 (soit 961 enfants supplémentaires).

Cependant, malgré ces efforts considérables, l'émergence de nouveaux quartiers, l'essor démographique et le flux migratoire positif entraînent toujours une forte pression des familles en attente de solution.

Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de places très rapidement, y compris en diversifiant les acteurs dans le secteur de la petite enfance afin d'atteindre l'objectif de 6 000 enfants accueillis.

1 – Courant 2007, la Ville a été sollicitée pour soutenir un projet associatif porté par la Fondation d'Auteuil.

Ce projet, identifié dans le cadre des actions du projet social n°3, consiste en la réalisation d'une structure multi-accueil de 35 places située à Bordeaux Maritime, dans le quartier Aubiers-Cracovie.

La structure accueillera des enfants âgés de 2 mois et demi à quatre ans.

Son originalité tient au profil social du projet qui allie un projet pédagogique à des actions de soutien à la parentalité, doublé d'une prise en compte des besoins en garde d'enfants de familles en retour vers l'emploi sur horaires décalés. De plus, le projet offrira des actions de préqualification avec un organisme de formation pendant que les enfants seront accueillis dans la structure.

Les actions de soutien à la parentalité concerneront notamment les familles isolées ou précarisées habitant le quartier et tiendront compte des spécificités multiculturelles et sociales du quartier.

Séance du lundi 31 mai 2010

2 - La structure ouvrira fin 2012.

Le terrain sur lequel sera construite la structure (parcelle 66, section cadastrale TB pour 1 200 m²) appartient à la Ville. Il sera vendu à la Fondation au prix déterminé par les Domaines en date du 17 novembre 2009 (350 €/le mètre carré soit 420 000 €).

La participation de la Ville sollicitée par la Fondation d'Auteuil s'élèverait à 671 640 € pour un coût prévisionnel du projet (foncier et travaux) s'élevant à 1.927 000 euros, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

CAF	322 000
Conseil Général	126 000
Emprunt bancaire Fondation d'Auteuil	385 400
FEDER axe 4/2	300 000
FEDER axe 3	121 960
Subvention d'investissement Ville	671 640
Total	1 927 000

La Fondation sollicitera la garantie de la Ville pour le remboursement de l'emprunt

Par ailleurs, une délibération visant à garantir l'emprunt que la Fondation d'Auteuil se propose de contracter pour financer cette réalisation sera présentée ultérieurement au vote du Conseil municipal.

Toutefois, la participation de la Ville pourra être revue en fonction du plan de financement définitif de cette opération.

La Ville participera au fonctionnement de cet établissement dans le cadre du versement des subventions annuelles de fonctionnement accordées aux structures d'accueil petite enfance associatives.

En conséquence, et afin de ne pas compromettre la réalisation de ce projet dans un quartier accusant un déficit de places par rapport aux demandes enregistrées, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir une subvention d'investissement à la Fondation d'Auteuil à hauteur de 671 640 € sur les crédits qui seront ouverts au compte 2042, fonction 64 des budgets des exercices concernés,
- signer la convention à intervenir avec la Fondation d'Auteuil arrêtant les modalités de versement de la participation de la Ville,
- décider la vente à la Fondation d'Auteuil du terrain cadastré TB 66 pour partie d'une superficie de 1200 m² environ moyennant un prix de 350 €/le m²,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

Mme COLLET. -

Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération qui est le point de départ de cette opération inscrite au projet social.

Séance du lundi 31 mai 2010

Comme vous le savez, depuis plusieurs années la Ville de Bordeaux a engagé un vaste programme de création de places petite enfance. En juin 2006 nous étions à 3980 enfants accueillis et très récemment, en février 2010, nous avons atteint 4941 enfants, soit 961 enfants supplémentaires.

Néanmoins il existe toujours une forte pression, et, étant donné la démographie très positive de la ville, nous avons encore besoin de créer un grand nombre de places, l'objectif à atteindre étant de 6000 enfants à accueillir en fin de mandature.

Ce projet est intéressant. Nous avons été sollicités en 2007 par la Fondation d'Auteuil qui avait envie de soutenir un projet au sein de notre ville.

Nous avons travaillé avec le Conseil Général et la PMI pour établir leur action sur le quartier des Aubiers puisqu'ils ont un savoir-faire en matière sociale qui n'est plus à reconnaître.

Nous avons décidé de réaliser une structure multi-accueil de 35 places dans ce quartier des Aubiers pour accueillir des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

L'originalité de ce projet tient à son profil social, projet qui allie à la fois un projet pédagogique pour préparer les enfants à la collectivité, mais aussi soutenir la parentalité avec ce qu'elle a de spécifique dans ce quartier multi-culturel.

Il répondra aussi à l'accueil des enfants sur des horaires atypiques puisque les personnes qui retrouvent un emploi sur ces quartiers travaillent souvent dans la grande distribution ou dans les hôtels sur des horaires décalés.

Enfin il est question de mettre en place aussi avec un organisme de formation des actions auprès des mères : alphabétisation, pré-formation à la vie active.

Vous voyez que c'est un projet, au-delà de la structure d'accueil petite enfance, qui a un profil social tout à fait singulier.

Cette structure ouvrira fin 2012.

Le terrain sur lequel sera construite la structure appartient à la Ville. Le prix de vente a été évalué par les Domaines à 350 euros le m², soit pour la totalité de la parcelle de 1200 m² la somme de 420.000 euros.

La participation de la Ville s'élèverait à 671.640 euros, pour un coût prévisionnel du projet de 1.927.000 euros.

Toutefois la participation de la Ville pourrait être revue en fonction d'évolutions sur le plan du financement.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à consentir une subvention d'investissement à la Fondation d'Auteuil à hauteur de 671.640 euros,
- à signer la convention à intervenir avec la Fondation d'Auteuil,
- à décider la vente à la Fondation d'Auteuil du terrain moyennant un prix de 350 euros le m²,
- à signer l'acte de cession.

M. le MAIRE. -

Séance du lundi 31 mai 2010

Merci. Cette subvention est élevée. Le coût de construction de la crèche est tout à fait comparable avec celui d'autres projets :

- la crèche MSA de 30 berceaux a un coût de participation de la Ville de 337.000 euros,
- le projet Canailous, 20 berceaux de 362.000 euros,
- et là, pour la construction elle-même nous contribuons à hauteur de 251.000 euros. Donc nous sommes tout à fait dans les mêmes ordres de grandeur.

En revanche le prix du terrain ici est prohibitif. Nous subissons malheureusement l'évolution des évaluations des Domaines. 350 euros du m² aux Aubiers c'est délirant, mais c'est ainsi. La loi nous fait obligation de vendre au prix des Domaines. Le résultat c'est que si l'on veut que le projet aboutisse et que la crèche se fasse il faut évidemment subventionner l'association qui en est porteuse, d'où la somme de 671.000 euros.

Mme AJON

Mme AJON. –

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme COLLET, en cette période difficile pour le secteur de la petite enfance, premièrement par la grande pénurie de structures sur Bordeaux et deuxièmement par une politique du gouvernement que vous soutenez qui met à mal ce domaine actuellement, qui, par une recherche de solutions à tout prix pour faire face à la pression de la demande est en train de détruire un service de la petite enfance de qualité sans prendre en compte le fait que les premières années de la vie sont les plus cruciales en termes de développement cognitif, émotionnel et du langage, pour en faire un simple service marchand et une simple consigne de bébés.

Dans ce climat nous sommes à la fois heureux de voir l'arrivée de nouvelles places de crèche sur Bordeaux, mais nous n'en restons pas moins vigilants car les enjeux qui se jouent dans la politique de la petite enfance sont capitaux pour l'avenir de notre société en offrant de réduire l'instauration précoce d'inégalités, de faire avancer l'égalité hommes / femmes en termes d'emploi ou de stimuler les résultats scolaires, ou encore d'investir dans le lien social et le vivre ensemble qui nous paraît capital.

Aussi cette délibération soulève, Mme COLLET, plusieurs questions, je dirai même plusieurs inquiétudes.

Tout d'abord nous ne comprenons pas la différence de participation - comme vous l'avez démontré, Monsieur le Maire, mais nous n'avons pas le même calcul - entre par exemple le projet de crèche associative Canailous qui va s'ouvrir rue Ferrère qui a vu l'octroi d'une subvention de 335.000 euros pour la création de 30 places, alors que la Fondation d'Auteuil va recevoir 671.640 euros de subvention d'investissement, soit une variable de 200% entre ces deux projets.

Nous avons déjà posé clairement une demande de clarification sur la différence de soutien de la municipalité entre l'entreprise de crèche Babilou et celui de l'association Eléma(?). Est-ce une volonté de favoriser la marchandisation, la privatisation claire du secteur de la petite enfance ?

Il serait intéressant que les Bordelais le sachent et en connaissent aussi les conséquences dans ce cas, et que le dessein ne soit pas dissimulé.

Pourquoi une telle différence d'aide, en particulier pour une fondation dont la gestion de la structure de la petite enfance n'est pas une spécialité ? En effet, sa spécialité est plutôt la gestion d'établissements scolaires ou de foyers d'enfants en difficulté, mais aussi une fondation reconnue pour être spécialisée dans la défiscalisation pour les contribuables

assujettis à l'ISF et qui a su en faire une manne financière importante si j'en crois Mme Lagarde. Nous nous en félicitons pour elle.

Mais en tout état de cause cette fondation ne manque pas de moyens et n'est pas une spécialiste de la petite enfance. Pourquoi une telle aide pour cette fondation confessionnelle alors qu'il existe tant de porteurs laïcs dans ce domaine ?

J'aimerais que vous nous expliquiez votre choix et cette différence de traitement entre les porteurs de projets dans ce secteur, Mme COLLET.

Nous sommes inquiets que la recherche de solutions, comme pour le gouvernement, réponde simplement à la pression de la demande à tout prix et mène la municipalité à sacrifier un accueil de qualité ouvert à tous en sacrifiant à la fois une réflexion sur une véritable politique publique de la petite enfance et l'ascension formidable qu'elle offre à tous. Merci.

M. le MAIRE. -

La démocratie est parfois un art difficile. J'ai donné la réponse à la question de Mme AJON.

La participation de la Ville à la construction de la crèche est inférieure à celle que nous apportons par exemple à la crèche des Petits Canailleux, ou à la crèche MSA – inférieure – 362.000 euros pour la crèche Canailleux, 337.000 euros pour la crèche MSA, 251.000 euros pour la crèche de la Fondation d'Auteuil. Donc il n'est pas exact de dire que la Ville contribue plus.

La différence avec les 671.000, je viens de l'expliquer, représente la prise en charge du coût du terrain et non pas du tout du coût de la construction, et donc ceci s'explique parfaitement, les chiffres sont donc parfaitement cohérents compte tenu de la dérive des évaluations foncières, y compris dans ce secteur des Aubiers.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je partage également l'inquiétude des professionnels et des parents d'enfants des structures petite enfance en Gironde comme partout dans le pays, notamment liée aux modifications gouvernementales en cours.

Je partage également la colère de ces jeunes couples qui sont sur listes d'attente dans notre Ville de Bordeaux faute de places en collectivités en nombre suffisant.

Aujourd'hui cette délibération propose un projet de création pour la Fondation d'Auteuil. Au-delà du fait qu'il faut évidemment qu'on se pose la question sur le recours un peu trop systématique sur la Ville de Bordeaux à des structures qui ne sont pas des structures municipales alors que d'autres communes font le choix de considérer la petite enfance comme un service public municipal à part entière, je pose deux questions.

La question du coût. Vous venez d'y répondre sur les 671.000 euros, ce que je trouve très important même si c'est lié au foncier.

J'ai une autre question qui est la tranche d'âge concernée, 2 mois et demi / 4 ans. C'est la première fois que je vois la tranche 4 ans dans une structure petite enfance type crèche. Jusqu'à maintenant c'était 3 ans. Cela augure-t-il, Monsieur le Maire, la création de jardins d'enfants dont j'avais cru comprendre que la Ville de Bordeaux ne voulait pas être un zélé participant, donc au détriment de l'école maternelle ? D'autant plus que ce projet s'inscrit dans un secteur où en principe l'Education Nationale devrait pouvoir scolariser les enfants dès l'âge de 2 ans puisque nous sommes en réseau de réussite scolaire.

Pour l'ensemble de ces raisons nous allons, c'est la première fois concernant un projet de création de places, nous opposer à cette Fondation d'Auteuil.

M. le MAIRE. -

Mme COLLET

Mme COLLET. -

Il y a quand même des précisions à apporter. On ne peut pas dire que nous cherchons à brader la qualité d'accueil des enfants sur cette ville quand on voit les listes d'attente et le véritable plébiscite que les jeunes parents nous donnent en nous confiant leurs enfants. Au contraire, on est je crois victime de la qualité.

Par ailleurs vous attaquez la Fondation d'Auteuil en disant qu'ils n'ont pas un savoir-faire petite enfance. Je vous signale tout de même qu'ils ont fait ce même type de structure sur la Ville de Strasbourg dans un quartier en grande difficulté, ainsi que sur les quartiers Nord de Marseille. Au contraire, ils ont un savoir-faire dans ce domaine de soutien à la parentalité et d'accueil des enfants qui sont à accueillir avant qu'ils puissent entrer à l'école.

Par rapport à leur savoir-faire je voudrais être claire. On a un travail de qualité avec ces gens-là.

Un deuxième terme m'a choqué dans votre expression. Vous avez parlé de laïcité. Cette Fondation d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique. Bien évidemment ils ont des valeurs qui sont les leurs, que nous partageons d'ailleurs pour la plus grande part, mais je ne crois pas que la laïcité puisse leur être reprochée.

Par ailleurs nous travaillons toujours pour toutes les structures que nous ouvrons sur la ville en partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec la Protection Maternelle et Infantile.

Toutes nos structures, toutes celles qu'on va ouvrir ont leur histoire propre. Ce sont des projets qu'on a mis parfois des mois et des années à monter qui ne peuvent pas toujours être comparés les uns aux autres. Ils n'ont pas le même coût. Ils n'ont pas les mêmes racines dans chaque quartier qui est différent. Donc je crois qu'on ne peut pas mettre tous les projets sur le même plan.

Dans le plan de mandature nous avons décidé de promouvoir à peu près 900 places supplémentaires pendant la mandature, mais nous avons aussi dit, et ça on ne l'a jamais caché, que nous cherchions à diversifier les acteurs de la petite enfance.

Nous avons fait des micro-crèches. Nous allons essayer de faire, si le Conseil Général veut bien nous en donner l'autorisation, des regroupements d'assistantes maternelles pour essayer de favoriser au moins en centre ville les personnes qui sont assistantes maternelles et qui habitent dans de petits logements pour leur permettre d'accueillir 2 ou 3 enfants.

Donc ce n'est pas du tout une surprise, nous avons dit que nous cherchions à diversifier, et s'il y a des projets associatifs de qualité je ne vois vraiment pas au nom de quoi nous les repousserions.

M. le MAIRE. -

Merci Madame. Je crois que sur l'âge on peut également souligner que cette structure s'adresse à des enfants dans des familles en difficulté sociale où il y a nécessité d'aller plus loin.

Mme COLLET. -

C'est exactement ça. Il y a des enfants qui sont parfois dans leur comportement ou leur langage dans l'incapacité d'intégrer l'école. Nous avons donc prévu d'avoir un âge un peu plus avancé, comme ça se fait déjà au jardin d'enfants Haussmann, au jardin d'enfants Barreyre et dans un certain nombre de structures où certains enfants manifestement ne sont pas encore mûrs pour intégrer l'école.

M. le MAIRE. -

Je voudrais rendre hommage à l'action de Brigitte COLLET et de nos services. La pression est forte, les listes d'attente sont longues, mais nous faisons beaucoup d'efforts. Je ne crois pas que nous soyons dans une situation plus difficile que beaucoup d'autres villes où la démographie augmente comme c'est le cas à Bordeaux.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, sur ce dossier nous avons des attentes par rapport à vos réponses. Il se trouve que les réponses ne nous satisfont pas. J'avoue que compte tenu du débat actuel que vous semblez ignorer entre les jardins d'enfants et la maternelle, compte tenu des tensions qui existent sur ce secteur, la réponse de votre adjointe et de vous-même, Monsieur le Maire, continue de nous inquiéter.

En effet, l'école pour nous est la structure principale. Si on voit se développer des structures qui accueillent des enfants soi-disant en difficulté, Mme COLLET, vous connaissez suffisamment les écoles de Bordeaux pour y passer, il y a beaucoup d'enfants qui ne sont pas suffisamment mûrs mais qui sont dans les 98 écoles de la Ville de Bordeaux. Donc nous estimons qu'il y a là une dérive, qu'il y a une crainte.

Votre réponse ne répond pas à nos interrogations et même nous inquiète car ce serait aller dans le sens de ce que certains veulent faire, c'est-à-dire casser l'école de la République, notamment l'école maternelle. Je crois qu'il y a une inquiétude.

Pour toutes ces raisons nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. le MAIRE. -

Mme BOURRAGUE

Mme BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, moi au contraire je voudrais vous dire combien je me réjouis de l'action conduite sur le quartier des Aubiers qui a besoin d'aides spécifiques, notamment pour la petite enfance. Je pense que mener des projets spécifiques c'est dans l'intérêt des enfants.

Donc je vous apporte tout mon soutien et je félicite Brigitte COLLET pour cette action.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a tout de même deux poids deux mesures dans la manière dont vous respectez la loi. Vous nous dites que vous ne pouvez pas vendre en dessous du prix des Domaines et que c'est la raison pour laquelle vous donnez une subvention de compensation. Mais ce qui est curieux c'est qu'à nombreuses reprises en Conseil Municipal vous avez décidé de vendre des terrains en dessous du prix des Domaines.

Le dernier exemple en date remonte au 25 janvier 2010 où vous avez cédé à la société Icade la parcelle EH 239 rue Colette à Bordeaux pour une somme de 100.000 euros, alors que le service des Domaines avait évalué cette parcelle à 274.000 euros.

Donc quand il s'agit de faire des cadeaux aux spéculateurs immobiliers vous savez braver la loi.

M. le MAIRE. -

Vous avez du mal à la lire. Je viens d'apprendre que vous venez de vous faire taper par le Conseil d'Etat dans votre recours en référé sur la délégation de service public du golf. Vous aviez fait beaucoup de tapage à ce sujet et vous avez été complètement désavoué par le Conseil d'Etat.

Donc avant d'invoquer la loi et le respect de la loi approfondissez un peu votre lecture des textes.

Sur cette proposition d'aide à la création d'une structure d'accueil de la petite enfance je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? On portera ces abstentions à la connaissance du public.

Qui est pour ? Les autres. Très bien.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20100247

**Dotation spéciale pour les logements des instituteurs.
Reversement partiel à la CUB. Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La loi du 29 juillet 1889 modifiée par la loi du 30 avril 1921 met les communes dans l'obligation de fournir aux instituteurs, soit un logement en nature, soit à défaut une indemnité représentative de logement.

Au titre de la dotation globale de fonctionnement, les communes perçoivent une compensation de l'Etat aux charges qu'elles supportent pour le logement des instituteurs. Ces charges comprennent, à la fois, le coût de l'entretien des logements de fonction et les dépenses d'indemnisation versées à titre obligatoire aux instituteurs qui ne peuvent recevoir un logement convenable.

Dans les Z.A.C, la CUB s'est substituée aux communes en tant que propriétaire et assure donc les charges pour l'entretien des logements d'enseignants.

Selon la circulaire du 26 juillet 1983, les groupements de communes à vocation scolaire reçoivent une compensation des charges qu'ils supportent pour le logement des instituteurs. Cette compensation doit être versée par la commune où se situe l'école.

Au titre de l'année 2009, l'état des sommes dues à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les logements d'instituteurs s'élève à 2. 779,00 Euros. En effet, un instituteur est logé par la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Préfet a fixé le montant de la dotation par instituteur à 2. 779,00 Euros.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à reverser une somme de 2.779,00 Euros à la Communauté Urbaine de Bordeaux, représentant la fraction de la dotation spéciale, correspondant au nombre d'instituteurs logés dans les écoles situées dans des Z.A.C. avec le crédit prévu à cet effet CRB : PERIED fonction 213 nature 62878.

Mlle JARTY. -

Mariette LABORDE ne participera pas au vote.

M. le MAIRE. -

Pas de problèmes là-dessus ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME LABORDE